

Annulation de la conférence avec Maître Gilles Devers dans les locaux de l'université

30 janvier 2024

L'organisation *Solidaires étudiant-e-s Lyon* devait organiser ce jeudi 1^{er} février une conférence en présence de Maître Gilles Devers, avocat au Barreau de Lyon, portant sur le dépôt de plaintes devant la justice internationale. Dans le respect du cadre réglementaire, qui permet à toute organisation étudiante de proposer des conférences ou tables rondes dans ses locaux, l'université avait donné une suite favorable à la tenue de cette manifestation.

Sur demande de la Préfecture ce jour, et pour des raisons de sécurité, l'Université Lumière Lyon 2 annule la tenue de cet évènement dans ses locaux.